



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2024

Viticulture :

Le Gouvernement annonce la mise en place d'un dispositif d'aide conjoncturelle et structurelle de l'Etat face à la crise viticole

Les viticulteurs traversent une crise profonde dans les bassins viticoles du grand croissant sud-ouest, sud-est et sud de la vallée du Rhône.

En effet, la crise viticole continue, les bassins de la moitié sud de la France apparaissant comme nettement les plus en difficulté. Dans ce contexte, l'Etat est mobilisé sur l'accompagnement cette filière majeure pour l'économie au niveau national et dans les territoires, comme il l'a été lors ces dernières années.

Le Gouvernement annonce donc un renforcement des mesures de soutien conjoncturel d'urgence et un appui structurel d'ordre réglementaire et financier conformément aux engagements qui avaient été pris :

- 1. La mise en place immédiate d'un fonds d'urgence de 80 M€ pour soutenir nos viticulteurs qui connaissent des difficultés de trésoreries générées par de nombreux aléas.**
 - Le dispositif cadré au niveau national de façon générale sera mis en œuvre rapidement, sous la responsabilité des préfets des départements des bassins viticoles en crise. Il sera déployé très rapidement, avec une ouverture des demandes en préfecture dès le lundi 5 février 2024, et des premiers paiements avant le Salon International de l'Agriculture.
- 2. Un appui structurel de l'Etat à hauteur de 150 M€ en complément des crédits du programme national viti-vinicole (OCM) pour mettre en œuvre une restructuration différée, comprenant une option d'arrachage « sans replantation » en vue d'une diversification agricole, tout en assurant la continuité des autres actions du programme national d'aide.**
 - Cela permettra aux viticulteurs qui se décideraient à se retirer de la production vitivinicole de rester dans l'activité agricole et d'investir dans d'autres productions agricoles, adaptées aux territoires et à leur climat.

Pour Marc Fesneau :

« Notre filière viticole est notre fierté, elle fait rayonner la France. Outre les aléas et aspects conjoncturels, la filière vin française est confrontée à une situation de crise structurelle multifactorielle, avec notamment une forte chute de la consommation, un ralentissement des ventes à l'export mais aussi un dérèglement climatique qui touche de plein fouet certains bassins viticoles. L'Etat soutiendra les viticulteurs touchés par cette crise comme je l'avais annoncé, et comme je m'y étais engagé, je me rendrai dans les plus brefs délais dans l'Hérault pour leur présenter ces mesures. »

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire

Hôtel de Villeroy

78 bis rue de Varenne

75007 Paris

www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv